

## 2. La sécurité routière : une mauvaise année 2018

### A. L'accidentologie :

Pour l'année 2018, 359 accidents sont recensés ayant entraîné le décès de 37 personnes, 412 blessés dont 181 hospitalisés.

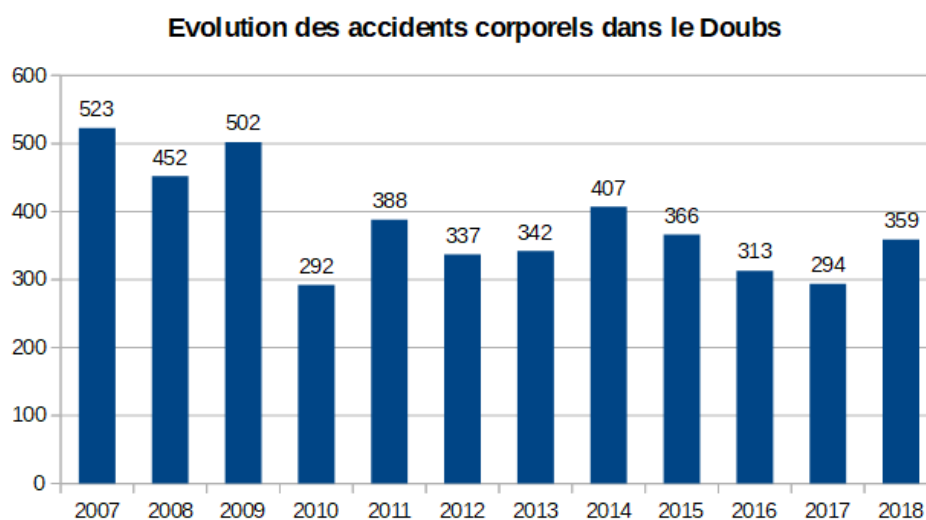
La plupart des indicateurs sont à la hausse par rapport aux 2 années précédentes mais en deçà sur la moyenne des dernières années.

(chiffres de l'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière du Doubs encore provisoires).

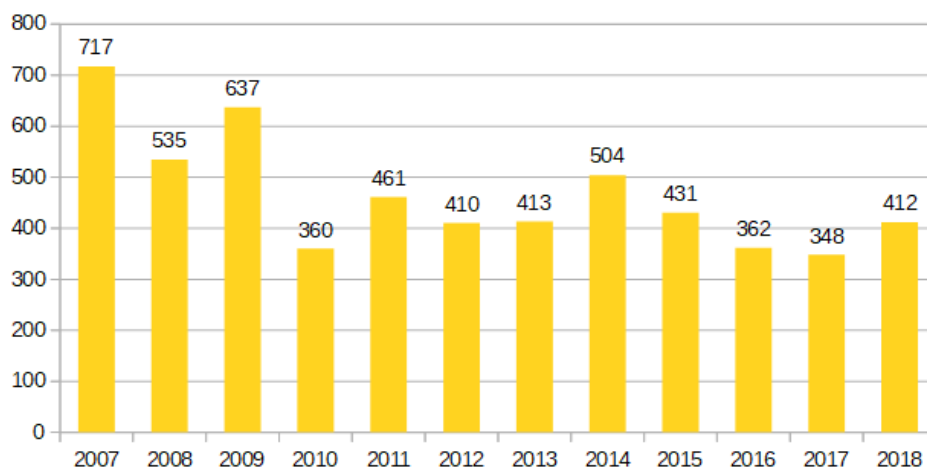
Période	Accidents	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés
2017	294	36	348	191
<b>2018</b>	<b>359</b>	<b>37</b>	<b>412</b>	<b>181</b>
Comparaison 2018 / 2017	+ 22,11 %	+ 2,78 %	+ 18,39 %	- 5,23 %

Voir histogrammes relatifs aux nombres d'accidents, de blessés et de tués ci-dessous.

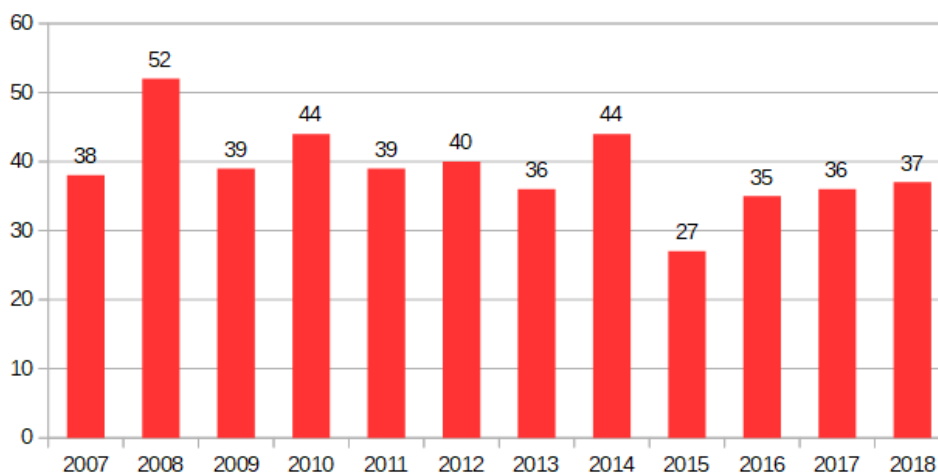
### Histogrammes relatifs à la sécurité routière



**Evolution des blessés dans le Doubs**



**Evolution des tués dans le Doubs**



•**Premier constat** : une accidentologie toujours importante et en hausse sur les routes de notre département :

Après deux années plus favorables, il est possible de noter en 2018 une hausse marquée du nombre d'accidents et de blessés. Le nombre de tués, toujours élevé, est également orienté légèrement à la hausse. Seuls les blessés hospitalisés connaissent une légère baisse.

•**Deuxième constat** : des usagers vulnérables et de tous âges particulièrement touchés en 2018 :

Au 31 décembre 2018, les accidents mortels se caractérisent comme suit :

- **12 motards tués** (principalement originaires du département ou de la Suisse voisine contre seulement 6 en 2017). 5 décès de piétons sont à déplorer en 2018 (contre 3 en 2017). De même qu'en 2017, un cycliste et un cyclomotoriste ont perdu la vie en 2018.

- toutes les tranches d'âge sont concernées et réparties de la façon suivante : 2 enfants de moins de 14 ans (5,4 %) et ensuite une répartition relativement homogène entre les 4 tranches d'âge suivantes : 7 jeunes de 15 à 24 ans (18,9 %), 11 adultes de 25 et 44 ans (29,7 %), 9 adultes entre 45 et 64 ans (24,3 %) et 8 seniors de plus de 65 ans (21,6 %) ;
- à l'instar de 2017, **l'alcool** demeure une des principales cause d'accidents mortels avec 8 tués (10 en 2017), à égalité **avec le facteur vitesse** (excessive ou inadaptée aux circonstances) (8 tués comme en 2017) ;
- on remarque la hausse significative du facteur vigilance – inattention (7 tués en 2018 contre seulement 4 en 2017) et le facteur stupéfiant reste à un niveau notable (4 tués en 2018 contre 3 en 2017).

•**Troisième constat** : une accidentologie importante sur l'arrondissement de Besançon et sur l'A36 :

Dans le Doubs en 2018, c'est l'arrondissement de Besançon qui représente environ la moitié de l'accidentologie du département (214 accidents sur un total de 359 / 18 tués sur un total de 37 / 238 blessés sur un total de 412).

Arrivent ensuite assez loin derrière l'arrondissement de Pontarlier (87 accidents – 11 tués et 109 blessés) et enfin celui de Montbéliard (58 accidents – 8 tués et 65 blessés).

À noter également, que quatre accidents mortels se sont produits sur l'A36, fait marquant puisque l'accidentologie mortelle y était nulle en 2017 et représentait un tué en 2016. Toutefois les origines sont très différentes et conjoncturelles.

•**Quatrième constat** : les zones rurales et péri-urbaines les plus touchées

Avec deux morts en zone police (un à Montbéliard et un à Pontarlier, aucun sur la commune de Besançon) et 35 en zone gendarmerie, on constate que les zones rurales et péri-urbaines sont les plus touchées.

A titre d'exemple 3 morts à Thise en péri urbain et 11 dans le Haut-Doubs.

Les *routes bi-directionnelles sans séparateur central* qu'elles soient nationales ou départementales restent les plus touchées par les accidents graves : **24** des 37 tués l'ont été sur ces routes.

## **B. Quelques faits marquants**

L'accident le plus marquant de l'année s'est produit le vendredi 13 juillet sur l'autoroute A36 à hauteur de Voillans. Un camion traversant le terre-plein central est venu heurter des véhicules circulant dans l'autre sens. On dénombre un mort et plusieurs blessés, autoroute coupée dans les 2 sens pendant de nombreuses heures, longs bouchons et déviations mises en place.

### **Alcoolémie et délit de fuite.**

Le 2 avril 2018 à Thise (CD683), un automobiliste alcoolisé renverse et tue un cycliste avant de prendre la fuite pour échapper à ses responsabilités. Il est interpellé et placé en garde à vue pour homicide involontaire commis avec des circonstances aggravantes (alcoolémie). Laisse libre sous contrôle judiciaire (assorti d'une interdiction de conduite et d'un suivi psy) il est présenté au tribunal le 18 juillet 2018, le procès est reporté sur appel du parquet au 7 mai 2019.

### **Alcoolémie piéton et délit de fuite.**

Le 31 octobre 2018 à Thise un piéton (1,90 g/l de sang) est fauché par un véhicule qui prend la fuite. L'exploitation des traces relevées sur les lieux de l'accident renforcée par des investigations techniques et physiques permet d'interpeller le fugitif le à son domicile le 12 novembre 2018. Incarcéré dans l'attente de son jugement le 21 décembre 2018, il est condamné à 3 ans de prison dont un avec sursis et à l'annulation de son permis de conduire pendant 5 ans.

### **Vitesse, stupéfiants et deux roues.**

Le 29 juillet 2018 à Morteau (RD 437), le pilote d'une motocyclette, âgé de 35 ans, circule à grande vitesse (compteur bloqué à 220 km/h) et sous l'influence de stupéfiants. Il perd le contrôle de son engin et percute un rail de sécurité. Son corps est retrouvé à 90 mètres du lieu de l'impact, partiellement décapité.

**Destruction de radar fixe.** Le 10 décembre 2018 à 22 heures, les services des douanes constatent que q'un radar situé sur la N57 est en train de prendre feu. Ils identifient un véhicule stationné a proximité. Placé en garde à vue le propriétaire du véhicule reconnaît avoir incendié ce radar et dénonce son complice. Au cours de la perquisition opérée à son domicile, des armes et des munitions sont incidemment découvertes.

Les deux individus ont été présentés au tribunal correctionnel de Besançon le 11 janvier 2019. L'un des mis en cause est condamné à 150 heures de TIG et le deuxième à 3 mois de prison ferme notamment à cause des armes.

## **C. Des contrôles renforcés sur tout le territoire :**

### **• État du déploiement des radars :**

Au 31 décembre 2018, le département du Doubs est doté de **27 dispositifs fixes** de contrôles automatisés, répartis sur l'ensemble du territoire de la façon suivante :

- 21 radars fixes « classiques », dont 9 en double sens ;
- 2 radars fixes discriminants, permettant de distinguer les véhicules légers des poids lourds dans le contrôle des vitesses maximales autorisées qui leur sont propres (sur l'A36 à Exincourt, dans les deux sens de circulation) ;
- 4 radars tronçons permettant de contrôler la vitesse moyenne sur une section de route.

Ces équipements fixes sont complétés par des équipements sur des emplacements isolés ou permettant de sécuriser des itinéraires globaux (RN83 – RN57 – RD437) ainsi que des radars autonomes sur chantiers (RD 683 à Thise et RN57 à Miserey-Salines), ce qui porte à 34 le nombre total d'équipements. Pour ces deux derniers équipements, l'objectif est de faire respecter par tous les usagers les limitations de vitesse induites par les chantiers (abaissement des vitesses au droit des travaux).

#### Bilan des détections :

Détections	Radars fixes	Radars mobiles	Radars autonomes	Total
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017	98 575	21 273	105 141	224 989
<b>Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018</b>	<b>104 200</b>	<b>16 098</b>	<b>83 636</b>	<b>203 934</b>

Si le nombre global de détections apparaît en baisse par rapport au bilan de l'année 2017, il convient de souligner que de nombreuses dégradations lourdes et légères ont pu être observées sur le parc d'équipements en particulier fin 2018.

#### Rappels sur l'implantation des radars :

Il est rappelé qu'à l'échelle nationale, en 2016, la vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances est présente dans **31 % des accidents**.

En outre, la décision d'implanter un radar s'effectue sur des sites où se produisent un nombre d'accidents corporels supérieur à la moyenne, où la vitesse est souvent en cause dans la survenance de ces accidents et où les contrôles sont difficiles à réaliser avec des moyens humains.

#### Exemple :

Ainsi dans le cas des radars de Touillon-et-Loutelet et les Hopitaux-Vieux incendiés ou ayant subi des tentatives d'incendie, l'accidentologie justifiait pleinement la mise en place de radars dans le secteur concerné (21 accidents avec 4 personnes tuées et 37 blessés dont 17 blessés hospitalisés sur une période de 5 ans avant l'implantation de ces deux radars : c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> décembre 1998 au 1<sup>er</sup> décembre 2003).

Entre décembre 2003 et décembre 2018 (15 ans d'études), l'accidentologie sur ce même secteur a connu une baisse considérable et ce dans tous les aspects étudiés (diminution de plus de la moitié du nombre d'accidents et de blessés et nombre de tués divisé par 4) qu'il convient de souligner.

Les radars concernés ont donc pleinement montré leur pertinence en matière de réduction de l'insécurité routière, objet de leurs implantations. De plus, aucun accident mortel sur cette zone ne s'est produit en 2018.

#### **D. Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) :**

Afin de diminuer encore l'accidentologie sur les routes de notre département et dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2018, ce sont près de **55 000 personnes** qui ont été sensibilisées par les acteurs locaux de la sécurité routière (associations, forces de l'ordre, Intervenants Départementaux de Sécurité Routière, pôle Sécurité Routière, collectivités locales,...).

La dynamique des opérations de sensibilisation développées sur le territoire du département s'attache à couvrir l'ensemble du champ des enjeux de sécurité routière, sélectionnés dans le cadre du Document Général d'Orientations (DGO) 2018 – 2022 approuvé le 8 février 2018 et qui sont les suivants :

- les risques routiers professionnels ;
- les addictions (alcool et stupéfiants) ;
- les jeunes (tranches d'âges : 14-17ans ; 18-24 ans ; 25-29 ans) ;
- les seniors (tranches d'âges : 65-74 ans ; 75 ans et plus) ;
- les deux-roues motorisés ;
- le partage de la voirie (urbain / interurbain).

C'est ainsi que les actions ci-dessous ont pu être mises en œuvre au cours de l'année

- les actions de sensibilisation dans les cars scolaires (port de la ceinture) ;
- les interventions de prévention au risque alcool lors d'événements festifs ;
- la diffusion de conférences – spectacles pédagogiques à destination des jeunes scolaires, ainsi que des lycéens et apprentis, par différentes compagnies ;
- l'animation des réseaux de partenaires (associations, référents éducation nationale, intervenants départementaux de sécurité routière) ;
- les actions de sensibilisation auprès des usagers de deux-roues motorisés (prises de trajectoires, équipements) ;
- les actions auprès des usagers vulnérables (piétons, cyclistes), particulièrement sur l'importance du « bien vu ensemble » ;
- les opérations menées en lien avec les forces de l'ordre auprès des automobilistes et chauffeurs poids lourds, notamment sur les thèmes de la vitesse et des « distracteurs » au volant.

De plus, dans le cadre d'une démarche de promotion du *dispositif d'éthylotest antidémarrage*, avec l'objectif d'en faire un levier efficace de lutte contre la conduite sous l'emprise de l'alcool, le Préfet du Doubs a organisé le 12 octobre 2018, à Montbéliard et à Besançon, une journée technique dédiée à ce sujet, à laquelle ont participé des représentants du Parquet, des forces de l'ordre et des installateurs locaux.

À noter enfin le 12 avril 2018, la venue du *délégué interministériel à la sécurité routière* qui a présenté aux élus, au monde associatif et professionnel, lors d'une réunion d'information, les nouvelles mesures annoncées par le Gouvernement pour lutter contre l'insécurité routière, et notamment la baisse de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h.



